

CBD Alliance thanks David Millar for the kind translations into French CBD Alliance remercie David Millar pour les traductions en français.

Les opinions, commentaires et articles publiés dans NML n'engagent que leurs auteurs ou organisations. auteurs individuels ou des organisations.

La décision du DSI ne doit pas porter atteinte au champ d'application de la CDB

Nithin Ramakrishnan, Réseau Tiers Monde

Alors qu'il y a des lueurs d'espoir autour du projet de décision sur l'information de séquence numérique (DSI), une poignée de pays développés continue d'avancer des positions dures sans remords. Ces pays n'ont cessé de tenter d'obtenir une décision indiquant que la DSI n'est pas couverte par le champ d'application de la Convention. La version actuelle du projet de décision contient ce point de vue entre crochets: "Reconnaissant qu'il existe des points de vue divergents sur les informations de séquence numérique sur les ressources génétiques [en ce qui concerne leur champ d'application en vertu de] [en relation avec leur champ d'application dans] la Convention sur la diversité biologique".

Dans la pire interprétation ce paragraphe reconnaît l'opinion selon laquelle il existe une divergence concernant le champ d'application de la Convention, quant à savoir si elle traite ou non des DSI. Cela n'a jamais été le cas. La décision 14/20 ne fait que souligner la divergence concernant les points de vue relatifs au partage des avantages découlant de l'utilisation de la DSI, et il y avait un engagement à résoudre ces divergences. Le projet de décision, malheureusement, permet une forme de divergence encore plus grave en ce qui concerne le champ d'application de la Convention et s'il couvre ou non les DSI.

Ce dénouement est risqué pour les pays en développement, dans le contexte d'un futur fonds de biodiversité, dont les détails restent à ce stade inconnus. Il saperait leurs positions dans de nombreux autres forums tels que l'OMS, l'ITPGRFA et l'UNCLOS, où ils exigent un partage juste et équitable des avantages de l'utilisation de la DSI sur la base des obligations de la CDB. Surtout, l'invitation aux

utilisateurs de DSI à contribuer volontairement au fonds proposé, ajoute au risque. Cela leur ouvre malheureusement la porte pour contribuer au fonds, tout en évacuant leurs obligations en vertu de la Convention.

Snowman to snow-mess: les négociations de la COP15 ouvrent les portes aux technologies risquées

par Barbara Pilz et Naomi Kosmehl, Save Our Seeds

Une avalanche de discussions urgentes arrive avec la première chute de neige de l'hiver à Montréal. Concernant la biologie de synthèse et l'objectif 17, les textes actuellement en discussion ne permettent pas d'établir des règles internationales robustes pour régir les biotechnologies.

L'incapacité à parvenir à un consensus, associée à une direction biaisée de la part de ceux qui président les discussions, a gravement affaibli le texte. Tandis que le gouvernement du Canada organisait un jeu de construction de bonhommes de neige, les négociateurs de l'objectif 17 remplaçaient « l'esprit de compromis » par une bataille désordonnée de boules de neige où tout un chacun perd la vue.

En conséquence, plusieurs des préoccupations soulevées par les organisations de la société civile travaillant sur les questions de la biologie synthétique et de la biotechnologie restent sans réponse. Par exemple, l'absence d'objectif lié à la biotechnologie qui établit un processus d'analyse prospective, d'évaluation et de surveillance de la technologie et prend en compte les impacts socio-économiques de la biologie synthétique, renforce la nécessité d'un moratoire mondial sur la diffusion environnementale des forçages génétiques.

Le GBF tel qu'il se présente aujourd'hui est borgne, nous semble-t-il. Il voit pas loin et ne permettra pas d'évaluer et de surveiller les impacts négatifs potentiels de la biotechnologie et de la biologie de synthèse. Dans le cas des forçages génétiques, qui, une fois libérés, ne peuvent être contrôlés, contenus, inversés ou rappelés, cette absence d'accord international constitue une menace critique pour la biodiversité et les droits de l'homme.

Il semble que le GBF ne garantisse ni que les nouvelles technologies soient abordées avec précaution, ni que les pays soient équipés des bons outils pour les évaluer. Alors il faut stopper leur diffusion. Pour plus d'informations, accédez au texte du manifeste pour un moratoire mondial sur la dissémination dans l'environnement des organismes de forçage génétique ici: https://www.stop-genedrives.eu/en/manifesto/

Le commerce des espèces sauvages provoque des pandémies et puis... désolé, laissez-moi enlever mon masque

Paul Todd, Conseil de défense des ressources naturelles

Le bilan tragique de la pandémie de COVID-19 s'élève à environ 6,7 millions de personnes autour du monde. Lors des négociations de la COP15, nous portons tous des masques et effectuons des tests quotidiens pour nous assurer que nous n'attrapons ni ne transmettons l'agent pathogène mortel. Bien qu'il fasse toujours l'objet d'une enquête, le COVID-19 a probablement émergé d'un nouvel

événement de propagation d'agents pathogènes sur un marché où plusieurs différents animaux sauvages étaient vendus. Cet événement de débordement aurait pu se produire tout aussi facilement à d'autres points de la chaîne du commerce des espèces sauvages. L'exploitation directe de la faune, qui comprend le commerce des espèces sauvages, est également le deuxième principal facteur de perte d'espèces terrestres, et le premier pour les espèces marines, selon le rapport d'évaluation mondial de l'IPBES (2019). Un objectif du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) post-2020 vise à éliminer la menace pour la biodiversité et la santé humaine posée par le commerce des espèces sauvages d'ici 2030. C'est une nécessité.

Sauf que, inexplicablement, ce n'est pas le cas. La cible 5 est un gâchis. Le texte original, simple et élégant, qui a fixé l'objectif ambitieux de mettre fin à l'exploitation, à l'utilisation et au commerce d'espèces sauvages. Pratiques illégaux, non durables ou qui présentent un risque de propagation d'agents pathogènes... ce texte cherchait simplement à réduire ou à éliminer les cinq facteurs directs de la crise de la biodiversité et leurs facteurs indirects associés. Mais omme tant d'autres anciens objectifs et cibles, la cible 5 est maintenant bourré de clauses ineptes, par crainte de pas tout spécifier et bannir.

Certaines Parties penseraient qu'il s'agit d'un effort clandestin pour interdire l'utilisation durable des espèces sauvages. D'autres confondraient le facteur d'exploitation directe de la perte de biodiversité avec des problèmes importants liés à l'accès et à l'utilisation illégaux des ressources génétiques couverts ailleurs. D'autres encore veulent rediriger toute la négotiation sur la biodiversité et la santé vers Bbis (également très important). Seules quelques Parties courageuses semblent compris la situation pour insister à réinserer un texte claire dans l'objectif 5 pour empêcher la propagation d'agents pathogènes du commerce des espèces sauvages. Alors que les ministres commencent leurs pourparlers de haut niveau, j'espère qu'ils comprennent l'enjeu et gardent ce langage intact, alors qu'ils se testent et masquent, et avec nous luttons pour arrêter les pandémies de maladies zoonotiques avant qu'elles ne commencent. Pour qu'à la COP16, personne ne portera de masque.

Un message aux dirigeants mondiaux : la conservation ne peut se faire sans les personnes

Aracelly Jimenez Mora, ramasseur de mollusques de Chomes, Costa Rica et président de CoopeMolusChomes R.L.

Nous, qui vivons sur les côtes et près de la mer, sommes ceux qui connaissent nos problèmes, ce que nous avons, ce dont nous avons besoin, et les solutions meilleures. C'est nous qui nettoyons les mangroves, faisons des pépinières et plantons des palétuviers pour créer un bon environnement qui produit des coquillages et des poissons de qualité. Les mangroves sont des pépinières pour les espèces juvéniles : si nous prenons soin des crevettes, bars et vivaneaux qui poussent ici, nous aurons des produits de bonne qualité dans la durée.

La pêche artisanale et la culture génèrent des revenus pour nos pays, elles contribuent à la sécurité alimentaire, à la chaîne de valeur de la pêche: ce sont des métiers décents. Nous sommes des travailleurs heureux, pleins d'espoir, mais nous avons besoin d'être entendus car dans nos territoires marins de vie, beaucoup de nos droits sont encore bafoués.

Les aires marines protégées et autres actions de conservation marine nous affectent grandement, surtout lorsque les institutions ne tiennent pas compte des communautés dans la prise de décision. Nous devons favoriser la cogestion des lieux et des ressources que nous voulons conserver. Nous

avons des connaissances à partager. Les communautés ne sont pas des envahisseurs, mais font partie intégrante du territoire marin. Nous devons être reconnus avec respect.

L'objectif 30x30 nous affectera beaucoup, et pas seulement nous, mais toutes les personnes dont les moyens de subsistance dépendent de la bonne santé des mers. Cette décision 30x30 a été prise sans tenir compte de ce que pensaient les pêcheurs. Aujourd'hui, nous devons comprendre l'impact que 30x30 aura sur les communautés de pêcheurs. Nous, les pêcheurs artisanaux et les pêcheuses, sommes les plus intéressés à assurer le bon état des mers, des océans, des rivières et des mangroves. Ce n'est qu'alors que nous pourrons avoir une pêche bonne et responsable dans le temps. C'est nous qui les soignons et les protégeons car ils sont notre source de travail. Si nous participons au processus décisionnel, nous pourrions mieux prendre soin de nos mers.

La côtes signifie pour moi : la vie, le travail, la joie, la paix et l'amour. Mon message aux dirigeants mondiaux est que la conservation ne peut se faire sans les gens. Nous attendons d'être impliqués dans les décisions liées à la mer et aux côtes, d'être entendus et pris en compte. Personne d'autre que nous ne connaît notre réalité et nos besoins.

Les quatre A pour un GBF réussi : Reconnaître, Agir, Redevabilité, DÈS QUE POSSIBLE

Iris Dicke, Noa Steiner et Rosalind Helfand, University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network (UCCLAN)

Les parties négociant le Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) ont une occasion unique d'écouter d'agir en consequence de ce que dit la science, surtout l'IPBES et le GIEC, afin de garantir notre survie et bien vivre en harmonie avec la nature.

Pour un GBF réussi, UCCLAN a développé une approche 4A.

Acknowledge: reconnaître les causes profondes de la perte de biodiversité — les moteurs économiques, sociaux et politiques. Nous devons intégrer les externalités environnementales par le biais de mesures fiscales, fiscales et réglementaires pour parvenir à une approche économique qui va au-delà d'une focalisation sur le PIB et applique une approche systémique du bien-être, telle que l'économie du beignet. Cela peut se refléter dans la cible 14 et ses futurs indicateurs. Reconnaître les interdépendances, les boucles de rétroaction et les compromis possibles entre et au sein des cibles et des objectifs pour renforcer les synergies, aidera à prévenir la sélection future des cibles tout en tenant compte de leurs interdépendances. Cela peut être reconnu, par exemple en réinsérant une référence à ces éléments et au cadre conceptuel de l'IPBES, comme mentionné dans le texte de Nairobi, section D.

Act: agir en s'unissant contre la crise (1) dans la recherche de compromis créatifs et ambitieux. Pour assurer une mise en œuvre efficace du cadre, i, les conditions favorables et les principes transversaux du B Bis doivent rester forts, avec des indicateurs mesurables. En outre, le leadership pour la conservation doit être renforcé, intégré dans les activités de renforcement des capacités en tant que condition habilitante et reflété dans les sections I, H, J et K. Les objectifs du GBF doivent être mis en œuvre d'une manière nationale et infranationale spécifique au contexte, alignées sur des ressources accrues et fondées sur des approches fondées sur les droits de l'homme.

Accountability: accentuer la responsabilité de mise en oeuvre tout en rendant compte et en supprimant systématiquement les obstacles nationaux à sa réalisation. Un mécanisme de rapport

simple, limité dans le temps, direct et transparent, en synergie avec d'autres conventions, devrait être développé pour permettre un rapport dynamique et compréhensif.

ASAP: Aussitôt que possible : nous appelons toutes les parties à le faire dès que possible, à partir d'aujourd'hui. Il n'y a pas de temps à perdre.

(1) Ngwenya, N., Helfand, R., McNamara, A., Cooper, M., Espinosa, P.A.O.L.A., Flenley, D., Steiner, N., Awoyemi, S., Dicke, I., Musasa, M. et Sandbrook, C., 2020. Un appel au leadership collectif de crise. Oryx, 54(4), pp.431-432.

La biodiversité pour elle : un GBF post-2020 inclusif, basé sur les droits, avec des indicateurs sensibles au genre

Caucus des femmes de l'UNCBD

Comment inclure véritablement les femmes dans la politique de la biodiversité ? Lors de la conférence de presse « La biodiversité pour elle » cette semaine, des groupes de femmes et des défenseurs des droits humains ont explicité largement cette politique. « La biodiversité mondiale post-2020 avec les droits de l'homme au cœur doit être une biodiversité sensible au genre », selon le responsable des droits de l'homme Benjamin Schachter, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; comme lui, plusieurs autres plaident pour une approche fondée sur les droits de l'homme. Selon Schachter, un objectif autonome en matière d'égalité des sexes, l'Objectif 22, doit également être formulé comme « respectueuse de l'égalité des sexes », et pas seulement « sensible au genre ». Cette position est appuyée par Alejandra Duarte Guardia de l'équipe politique de Women4Biodiversity. Alors que « sensible au genre » consiste à être conscient du genre et à ne pas nuire, « respectueuse de l'égalité des sexes» consiste à répondre activement aux besoins des femmes et des hommes.

Les intervenants ont également souligné la mise en œuvre du Plan d'action sur le genre avec des indicateurs respectueuse de l'égalité des sexes. Cicilia Githaiga, avocate à la Haute Cour du Kenya, a souligné la nécessité d'être "spécifique et délibéré" avec les indicateurs, car les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité "doivent rendre compte de tous dans la société". L'accès au financement est également crucial. « Si nous ne donnons pas aux femmes des opportunités de financement direct, le cadre ne vaudra pas grand-chose », a souligné Ndjebet, fondatrice et présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts. Pendant ce temps, le Groupe consultatif de la jeunesse du Secrétaire général des Nations Unies sur le changement climatique, Archana Soreng, a souligné le rôle des peuples autochtones et des communautés locales, car « leur promotion des connaissances et pratiques traditionnelles des communautés locales fait partie intégrante des politiques sensibles au genre ».

Local Biodiversity Outlooks

Dans deux rapports phares et une série d'études de cas approfondies, de briefings et de films créés en collaboration avec If Not Us Then Who et Nia Tero — Local Biodiversity Outlooks met l'emphase sur le rôle que les peuples autochtones et les communautés locales doivent jouer dans le développement et la mise en œuvre de la politique mondiale de la biodiversité. Ces documents, organisés par thématique et produits en collaboration avec des cinéastes et des militants IPLC,

L'agroécologie, c'est vivre en harmonie avec la nature

International Planning Committee for Food Sovereigntye

L'agroécologie est intrinsèquement localisée, ancrée dans les façons de penser et d'être des petits producteurs alimentaires. Elle reflète les connaissances, la culture, le climat et les écosystèmes localisés. En produisant des aliments en harmonie avec la nature, les paysans travaillent avec leurs communautés pour assurer une reproduction sociale et écologique de la biodiversité sur les terres et les territoires. Ils collectivisent souvent leurs efforts tout en conservant leur autonomie pour contrôler l'infrastructure de la chaîne de valeur et maintenir l'accès aux marchés locaux, ainsi que pour avoir une voix plus forte dans leurs interactions avec l'État. Actuellement, le système agroalimentaire industriel mène un nouvel assaut contre l'agriculture avec la numérisation de ses processus, promouvant des « solutions basées sur la nature » qui mettent un prix sur la nature, une financiarisation qui génère une « compensation » ou « offsets » d'une part de leurs émissions pour les pollueurs.

Le système industriel poursuit également sa volonté de contrôler et de réguler les chaînes d'approvisionnement au profit de ses intérêts, et cherche actuellement à supplanter les tentatives des paysans dans de nombreuses régions du monde en parrainant une soi-disant « agroécologie » promue par les mêmes entreprises et investisseurs qui pendant des siècles ont privé les paysans des possibilités d'une agriculture indépendante. L'agroécologie n'est pas simplement un changement dans les transactions dans l'agriculture (échange d'intrants chimiques contre des organiques, des combustibles fossiles contre des énergies renouvelables, etc.), c'est une approche relationnelle de la production d'aliments et de fibres qui prend en compte tous les aspects des écosystèmes, de la société, de la culture, des cosmologies et économiques, et est notre meilleur espoir pour stopper et inverser la perte de biodiversité, le changement climatique, la pollution et les déchets.



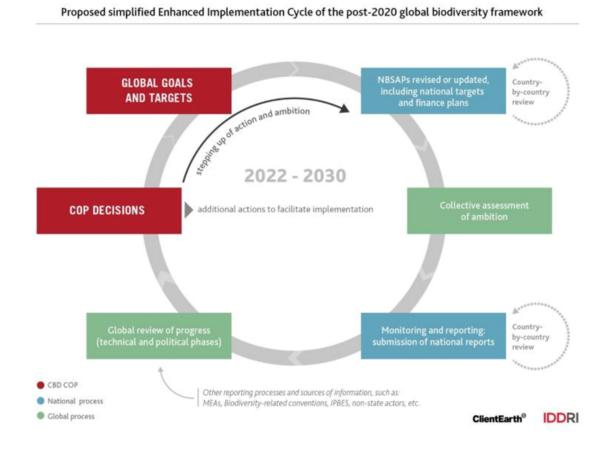
Calendrier et étapes d'un cycle de mise en œuvre amélioré du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Ioannis Agapakis, ClientEarth

Alors que les yeux des négociateurs sont fixés sur les objectifs et les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) post-2020, il ne faut pas oublier que ceux-ci ne sont pas (et ne devraient pas être) les seuls éléments essentiels du Cadre. Pour que les Parties réussissent à atteindre les objectifs et les cibles convenus à la CoP15, un cycle de mise en œuvre renforcé, coordonnant et facilitant leurs efforts aux niveaux national et mondial, devrait être adopté simultanément et en tant que partie intégrante du GBF.

Compte tenu de la courte période de mise en œuvre, les Parties doivent commencer à « domestiquer » le GBF le plus tôt possible, en mettant à jour ou en révisant leurs plans d'action nationale, afin qu'ils soient alignés avec le GBF. Dans le cadre de ce processus, les Parties devront communiquer des objectifs nationaux qui correspondent à tous les éléments des objectifs et cibles du GBF, ainsi que des plans nationaux de financement de la biodiversité, énumérant les ressources déjà sécurisées et prospectives à allouer pour la mise en œuvre des actions contenues. dans les plans actualisés. Il va sans dire que la mise en œuvre des plans existants (NSBAPs) se poursuivra sans entrave pendant cette période, parallèlement au suivi des progrès, qui aboutira à la rédaction et à la soumission de rapports nationaux standardisés. Cet ensemble initial d'étapes au niveau national est crucial, car une série de processus au niveau mondial en dépendra : d'une part, l'évaluation collective de l'ambition, basée sur les objectifs nationaux communiqués par les Parties, et l'examen global des progrès ("bilan mondial"), comme une agrégation des progrès réalisés. À leur tour (et en tant qu'étapes successives de ce « continuum de mise en œuvre »), les résultats de ces deux processus conduiront respectivement à l'intensification à la fois de l'ambition (amélioration des objectifs

nationaux) et de l'action (amélioration de la mise en œuvre, mise à jour des NSBAPs et même les décisions de la COP adoptant des améliorations au cycle de mise en œuvre amélioré).



Objectif 30x30 – faut-il sanctionner le tourisme extractif et les violations des droits de l'homme en Afrique?

Mariam Mayet et Linzi Lewis, African Centre for Biodiversity (Acbio)

L'objectif 30x30 du Global Biodiversity Framework (GBF) enracine un paradigme de conservation catastrophique. Il sanctionne et renforce un modèle de conservation de forteresse, fondé sur les lois et pratiques coloniales de conservation. De nombreux pays d'Afrique ont des superficies exceptionnellement vastes consacrées aux aires protégées. Par exemple, la zone sous conservation en Tanzanie (307 800 km2) équivaut à 32,5 % du pays - presque la taille de l'Italie.

La création et l'expansion des aires protégées imposent des coûts importants aux communautés locales, y compris des dépossessions et des expulsions de terres à grande échelle, séparant les gens de leurs terres ancestrales et détruisant les moyens de subsistance et les cultures.

Étant donné que l'Afrique détient une grande partie de la biodiversité intacte du monde, que signifiera l'objectif 30x30 pour le continent et ses habitants d'ici 2030 ? Dans des pays africains comme la Tanzanie, les expulsions des Masaï de la zone de conservation de Ngorongoro et les expulsions imminentes des Sadaani et d'autres communautés agricoles, sont liées à l'éclosion de l'industrie du tourisme. Les investisseurs exploitent ces mêmes régions avec un assortiment de

projets de développement destructeurs, alors que les gouvernements et une industrie touristique élitiste engrangent des profits.

Actuellement, le GBF a relégué toutes les références aux droits de l'homme et au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) à la section B.bis, affaiblissant considérablement les droits de l'homme. Si les indicateurs ne concernent que les cibles, comment les garanties des droits de l'homme seront-elles mesurées ?

La trajectoire du GBF n'augure rien de bon pour l'Afrique, où il existe déjà une longue histoire de violations flagrantes des droits de l'homme et un manque de responsabilité de la part de ses dirigeants. Nous continuons d'exiger une refonte complète du paradigme mondial de la conservation, vers un paradigme qui reconnaisse et respecte les usages, droits et pratiques traditionnels et durables de tous les peuples, et en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les petits producteurs alimentaires, les éleveurs. , et les communautés de pêcheurs.



Avantages d'un mécanisme complet pour la mise en œuvre, le suivi, les rapports et l'examen de la CBD et du GBF

Ioannis Agapakis, ClientEarth

Les parties abordent souvent la transparence et la responsabilité dans le contexte des accords multilatéraux sur l'environnement avec hésitation, voire appréhension. Pourtant, loin d'être un exercice de dénonciation et de honte (avec lequel cette responsabilisation est souvent confondu), de tels processus construisent un sentiment de responsabilité collective et de confiance mutuelle envers un objectif commun. En ce qui concerne la CDB, il ne faut pas oublier que la biodiversité constitue une préoccupation commune de l'humanité et un pilier existentiel de la survie future de l'humanité, ce qui souligne encore pourquoi le résultat de ces négociations devrait constituer un appel à une action coordonnée et audacieuse qui ne laisse aucune Partie seule dans la lourde tâche de s'attaquer efficacement à la crise de la biodiversité.

Les mécanismes de planification, de mise en œuvre, de suivi, de rapport et d'examen de la CDB (et, par conséquent, du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) représentent l'outil par lequel l'action mondiale et individuelle vers cet objectif commun peut être catalysée. S'ils sont structurés sous la forme d'un cycle de mise en œuvre renforcé, ces processus peuvent s'avérer extrêmement bénéfiques pour toutes les Parties, en particulier pour les pays en développement.

Au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NSBSAP) adoptés en tant qu'instruments politiques impliquant un gouvernement dans son l'ensemble, ont le potentiel inexploité d'harmoniser la prise de décision exécutive et d'intégrer la biodiversité dans tous les secteurs, aggravant ainsi les impacts positifs sur la biodiversité des actions des Parties. Au même temps, ils sont essentiels pour permettre à tous les membres de la société civile (en particulier les détenteurs de droits, tels que les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes) de remplir leur rôle central pour le GBF, et de contribuer à l'identification des les priorités nationales, la couverture des lacunes dans les connaissances et la vérification des progrès des Parties, et une optimisation plus poussée des efforts de mise en œuvre. Simultanément, un examen global des progrès servira d'expérience d'apprentissage collectif, permettant aux décideurs d'identifier les lacunes et les lacunes de mise en œuvre communes ou répétées et de débloquer les moyens de mise en œuvre supplémentaires nécessaires pour les surmonter. Grâce à un processus d'examen pays par pays, cela peut même conduire à fournir des recommandations et assistance adaptés aux besoins spécifiques des Parties.

La BRI s'inscrit-elle dans une « civilisation écologique » ? Quel avenir compte?

Allison Constantine, Coalition forestière mondiale

L'initiative chinoise Belt and Road (BRI), saluée comme une nouvelle stratégie pour connecter le monde à l'Asie par le biais de diverses formes de commerce, souffre d'un manque de transparence concernant certains de ses impacts les plus négatifs. Il est inquiétant de constater que les violations des droits de l'homme et les préoccupations environnementales (y compris le risque massif pour la biodiversité [1]) sont souvent ignorées, comme l'analyse un nouveau document d'information de la Global Forest Coalition.

Des catastrophes telles que des inondations, des glissements de terrain, la déforestation et des déplacements involontaires se sont ensuivies, et de nombreux peuples autochtones ont exprimé leur inquiétude face au manque de consultation. Alors que l'IIFB et d'autres se sont alignés sur les peuples autochtones lors de la COP15 de la CDB, ils exigent que le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et le respect des droits autochtones et des connaissances traditionnelles soient inclus dans les cadres de la biodiversité à l'avenir, en ce qui concerne la BRI, sur le terrain la consultation n'est pas requise ou encouragée pendant les étapes de planification et de mise en œuvre de la construction de la BRI et les préoccupations des peuples autochtones sont souvent ignorées. De plus, toute analyse de genre significative est également absente de la plupart, sinon de toutes, des étapes du projet BRI. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre, en particulier celles des communautés autochtones et rurales, sont souvent touchées de manière disproportionnée par développement nuisible - sans analyse de genre, nous ne pouvons pas voir exactement comment ils sont touchés.

Tout cela considéré, nous devons nous demander : comment exactement les projets BRI soutiennent-ils une « civilisation écologique » telle que proposée par la Chine lors du CBD 2021 ?

Comment la perte de biodiversité et les violations des droits de l'homme, le manque de CLIP avec les peuples autochtones et le manque de sensibilité au genre sont-ils compatibles avec « la construction d'un avenir partagé pour toute la vie sur Terre » si les préoccupations de certains sont fortement prioritaires par rapport aux autres ? Alors que les voix de ceux qui sont les plus marginalisés sont continuellement ignorées sur la scène mondiale, nous devons nous demander : quelles sont les vies qui comptent pour les dirigeants mondiaux ? En fin de compte, le désinvestissement de tous les projets nuisibles de la BRI est nécessaire si nous voulons faire des progrès dans la protection de la biodiversité et des droits de l'homme à l'échelle mondiale.

Le document d'information « Is the BRI Congruous with COP15's Promise of an 'Ecological Civilisation? Une étude sur les impacts de l'Initiative sur la justice de genre, les droits autochtones et la biodiversité » peut être téléchargée sur : www.globalforestcoalition.org

(1)https:/chinadialogue.net/en/nature/11142-orangutan-species-at-risk-of-extinction-after-legal-chal lenge-fails/

Un pas en avant, deux pas en arrière – les Parties parviendront-elles à un accord?

Friedrich Wulf, Amis de la Terre Europe

Nous voici à la jonction des deux volets de la Conférence sur la biodiversité de Montréal. Le groupe de travail OEWG5 a terminé ses travaux et a soumis ses résultats à la COP15. La tâche consistait à résoudre les crochets restants dans les six groupes de contact différents. En regardant et en écoutant les discussions, il semble que si quelques crochets pouvaient être levés, beaucoup d'autres nouveaux ont été ajoutés. C'est préoccupant – si les négociations se poursuivent à ce rythme, aucun accord ne pourra être trouvé. Et cela malgré quatre années d'efforts pour obtenir des opinions à travers un large processus participatif. Il semble presque que le fait d'avoir un tel processus a plutôt clarifié les différences que créé un consensus sur la manière de sauver la biodiversité.

Bien qu'il existe certaines différences sur la voie à suivre - par exemple, rendre l'agriculture durable par des «approches agroécologiques» ou par «l'intensification durable» et des solutions technologiques, bon nombre des formulations alternatives suggérées sont assez similaires. La structure de base du Cadre mondial de la biodiversité post-2020 (GBF) et le contenu principal semble être plus ou moins clair. Et le GBF post-2020 a le potentiel de s'améliorer par rapport au plan stratégique précédent. Le nouveau cadre ancrera les droits de l'homme beaucoup plus solidement et abordera l'économie et les moteurs d'une manière sans précédent et créera ainsi le potentiel d'un changement transformateur. Son mécanisme de mise en œuvre renforcé nous permettra de mieux comprendre quels leviers actionner pour aller de l'avant, s'il suit une structure harmonisée, une revue par les pairs au niveau national et un moment d'encliquetage qui donne à la mise en œuvre un élan supplémentaire.

Ce que les Parties doivent faire maintenant, c'est faire tout leur possible pour surmonter les différences et rechercher des compromis sur les petites choses, afin de récolter les fruits de l'immense travail qui a été accompli jusqu'à présent. ECO compte sur vous.

Aires marines protégées : la quantité et la qualité comptent

Forum pour la conservation de la mer de Patagonie et des zones d'influence

Les aires marines protégées (AMP) sont des outils clés pour la protection à long terme de la biodiversité marine et des écosystèmes. En plus des stratégies de gestion des ressources, les AMP complètent les efforts visant à préserver la santé des mers, avec des avantages environnementaux, sociaux et économiques directs. D'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) ont été définies en 2018 par la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour identifier d'autres efforts soutenus et concrets de conservation de la biodiversité.

En ce qui concerne la mise en œuvre et la gestion des AMP et des OECM, les composantes qualité et quantité sont des questions clés. Si l'objectif est de fournir un cadre global de protection de la biodiversité marine, il est nécessaire de protéger au moins 30% des mers du monde, comme l'ont soutenu plusieurs travaux scientifiques ces dernières années (O'Leary et al. 2016, Sala et al. 2021).

D'autre part, l'identification, la déclaration et le suivi de ces zones représentent un défi pour les pays. Dans le contexte de la crise écologique et climatique mondiale actuelle, les OECM devraient être établies selon des normes internationales claires, concrètes et acceptées pour permettre leur suivi, leur rapport et un accès transparent à l'informations. Les OECM ne doivent PAS être appliquées aux fermetures de pêcheries.

Actuellement, l'Argentine compte 8,24 % d'AMP désignées ; si les zones de fermeture de la pêche sont comptées comme des AMCE, la zone de protection marine dépasserait 30 %. Les fermetures de pêche où une contribution à la conservation est identifiée doivent être documentées dans le cadre de la gestion durable des ressources halieutiques, mais pas en tant qu'aire protégée ou OECM.

Il est prioritaire d'augmenter le pourcentage d'aires protégées dans les zones marines et côtières du monde, en particulier dans la mer de Patagonie argentine et les zones d'influence. En outre, des AMP juridiquement contraignantes qui protègent des échantillons représentatifs d'environnements marins, atténuent les menaces et aident à rétablir les populations d'espèces menacées devraient être déclarées. Leur mise en place réussie nécessite essentiellement un financement soutenu et des experts universitaires et de la société civile, un soutien coordonné sous la direction de gestionnaires gouvernementaux hautement qualifiés, afin de garantir que les systèmes d'AMP ont un impact positif sur la conservation de la biodiversité et les personnes.

Plus d'infos sur: https://marpatagonico.org/publicaciones/amp/

Tous les chiens de garde du CBD devraient guétter les menaces de la biologie synthétique pour la biodiversité

Adam Breasley, Fondation de l'agriculture du futur

La décision COP 14/19 (1) sur la biologie synthétique fixe des conditions préalables importantes pour toute dissémination dans l'environnement d'organismes issus du forçage génétique. Cela comprend l'élaboration de directives spécifiques sur l'évaluation des risques des organismes de forçage génétique dans le cadre du Protocole de Cartagena et l'obtention d'un consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) lorsque les organismes de forçage génétique peuvent avoir un impact sur les « connaissances traditionnelles, les innovations » des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC). , les pratiques, les moyens de subsistance et l'utilisation de leurs terres et de leurs

eaux ». On ne sait toujours pas qui élaborerait de telles orientations sur l'évaluation des risques des forçages génétiques et quelle gamme de préoccupations seraient incluses.

La décision 14/33 (2) de la CdP sur la « procédure pour éviter ou gérer les conflits d'intérêts dans les groupes d'experts » a été le résultat de la libre divulgation d'informations par la société civile. Ellel a révélé que les partisans du forçage génétique se sont ingérés de manière inappropriée dans les délibérations des experts du CBD pour faire approuver le forçage génétique sans évaluation scientifique indépendante. Une firme canadienne de relations publiques engagée par la Fondation Bill & Melinda Gates a coordonné cette opération. Ces délibérations frauduleuses d'experts tentaient de délégitimer les préoccupations scientifiques soulevées et fermaient toute considération formelle d'impacts socio-économiques, culturels et éthiques, ou de préoccupations des IPLC.

Le sujet du FPIC (free, prior and informed consent / consentement libre, préalable et éclairé) est encore faible dans la décision 14/19 de la COP, qui stipule que FPIC ne "peut être justifié" que "le cas échéant, conformément aux circonstances et à la législation nationales". Un nouveau «groupe universitaire et de recherche» autoproclamé à Montréal se présentant comme un groupe majeur semble avoir été initié par les mêmes organisateurs exposés dans la décision susmentionnée. De telles tactiques méprisantes soulignent le besoin d'intégrité et d'inclusion véritable dans la gouvernance mondiale des technologies génétiques. L'obscurantisme dans la surveillance réglementaire des technologies génétiques tente de dissimuler que ces technologies permettent une manipulation extensive du génome de nombreuses autres espèces.

Avec un plus grand potentiel d'effets non intentionnels sur et hors cible, les nouvelles technologies génétiques nécessitent plus de précaution et de contrôle démocratique. Pour cela, nous avons besoin que tous les chiens de garde du CBD restent vigilants et à leurs postes.

(1)https:/www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-19-en.pdf (2)https:/www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-déc-33-fr.pdf

Cible 8, gigatonnes imaginaires et Land Gap

Doreen Stabinsky, Climate, Land, Ambition & Rights Alliance

L'objectif 8 du Cadre mondial de la biodiversité post-2020 (GBF) est l'endroit où le lien entre le changement climatique et la biodiversité doit être capturé. Le changement climatique est une menace sérieuse et croissante pour la biodiversité et un objectif GBF sur le changement climatique est logique. Pourtant, au lieu de concentrer l'objectif sur l'action la plus importante nécessaire pour arrêter le changement climatique et ses impacts sur la biodiversité — mettre fin à la combustion de combustibles fossiles — l'objectif fixe un objectif quantitatif pour la contribution que la « biodiversité » est censée apporter au climat. action : « [contribuer [d'ici 2030] à au moins 10 Gt d'équivalent CO2 par an aux efforts mondiaux d'atténuation] ».

Quelles sont les implications de la « contribution » de 10 Gt d'équivalent CO2 chaque année pour les terres, la biodiversité, les peuples autochtones et les communautés locales ? Les scientifiques (1) ont estimé que la quantité moyenne de carbone qui peut être séquestrée de manière responsable dans les écosystèmes naturels chaque année au cours du siècle est d'un peu plus de 4 Gt CO2. Cette différence entre 4 et 10 Gt de CO2 est un exemple de « land gap », un écart entre ce qui est possible et ce que l'on imagine que la terre et les écosystèmes pourraient contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Le récent Land Gap Report (2) examine les engagements des pays dans le cadre de l'Accord de Paris pour déterminer ce que leurs secteurs fonciers pourraient contribuer à l'atténuation mondiale. Il constate que :

Le montant total de l'élimination du carbone d'origine terrestre inclus dans les engagements est irréaliste, près de 1,2 milliard d'hectares, un montant équivalent aux terres cultivées mondiales actuelles.

La moitié des terres promises pour l'atténuation du changement climatique (633 millions d'hectares) impliquaient un changement d'affectation des terres, principalement par le biais de plantations, avec des impacts potentiels importants sur les écosystèmes, la sécurité alimentaire et les droits des peuples autochtones.

Les engagements climatiques devraient plutôt se concentrer sur la restauration des écosystèmes et le maintien de l'intégrité et de la stabilité des écosystèmes existants, notamment en reconnaissant le rôle essentiel joué par les peuples autochtones et les communautés locales dans leur protection.

Selon l'un des auteurs (3), "au lieu d'essayer de sauver la planète avec des arbres imaginaires", ou dans le cas de la cible 8, des gigatonnes imaginaires de dioxyde de carbone, la contribution la plus importante au changement climatique dans le secteur des terres sera en protégeant et en restaurant les écosystèmes existants.

- (1) https://www.cell.com/one-earth/pdf/S2590-3322(22)00323-2.pdf
- (2) https:/www.landgap.org/about-the-land-gap-report/
- (3) https://enb.iisd.org/land-gap-report

À quoi ressemble un bon cadre mondial de la biodiversité post-2020 pour l'Afrique?

Simangele Msweli et Yemi Katerere, African Wildlife Foundation & African CSOs Biodiversity Alliance

Au milieu de la crise de la biodiversité, l'Afrique soutient toujours ± 25% de la biodiversité mondiale qui fournit des biens publics mondiaux et des services écosystémiques cruciaux pour les économies locales et nationales de l'Afrique. Étant donné que le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 (GBF) sera adopté lors de la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP15), les résultats de la COP15 sont importants pour l'Afrique, un continent sous pression pour se développer afin de répondre aux besoins de son peuple. BON-COP : c'est ce que nous voulons pour l'Afrique et le monde. BAD-COP n'est pas une option.

Pour l'Afrique, les résultats d'une BON-COP doivent inclure, entre autres éléments, les éléments suivants :

• Reconnaître que la crise de la biodiversité ne peut être résolue tant que les inégalités et les injustices aux niveaux mondial et national ne sont pas résolues;

Un objectif de conservation par zone aligné sur les priorités du pays et à mettre en œuvre conformément aux droits des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC);

L'utilisation durable est garantie dans le GBF post-2020 conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya et n'est pas réduite à l'usage coutumier;

Un objectif qui appelle les gouvernements à élaborer une politique publique juridiquement contraignante pour tenir les entreprises responsables de la manière dont elles accèdent, signalent et réduisent leurs impacts sur la biodiversité;

La COP adopte un objectif visant à combler le déficit de financement de la biodiversité actuellement estimé à 700 milliards de dollars et veille à ce que l'argent parvienne aux acteurs locaux;

Les objectifs du GBF doivent assurer une participation efficace et équitable des IPLCS, des femmes et des jeunes et mettre fin à la marginalisation historique de ces groupes.

Mère Terre a aussi des droits

Rachel Bustamante, Centre du droit de la Terre

La COP15 est un moment déterminant et une opportunité historique de rétablir une relation de soin et de gérance avec la biodiversité - le tournant de la poursuite du « business as usual » ou de la vie en harmonie avec la Terre Mère. Pour sauvegarder le bien-être de l'humanité et de la Nature, pour aujourd'hui et pour les générations futures, nous soutenons l'adoption des Droits de la Terre Mère dans les Objectifs 11, 15 et 19.1.

La façon dont nous apprécions la nature est étroitement liée à l'utilisation et à l'attention que la société porte à la nature et à la biodiversité. Dans l'évaluation des valeurs de l'IPBES 2022, la littérature pertinente et diverses voix soulignent le besoin croissant d'un changement transformateur et l'intégration de diverses valeurs de la nature dans les lois et les politiques. Les Droits de la Terre Mère (également connus sous le nom de Droits de la Nature) reconnaissent le rôle de la Nature en tant que source de toute vie, et soutiennent et amplifient diverses ontologies pour aider à rétablir notre relation avec la Terre Mère et sa biodiversité vers l'équilibre, la réciprocité et l'holisme.

L'intégration de diverses valeurs de la nature dans notre cadre juridique contribuera à transformer la conservation. Les droits de la Terre Mère signifieront une approche non contraignante mais innovante pour centraliser une éthique de responsabilités réciproques, d'interconnexion et de soins dans nos systèmes juridiques, de gouvernance et économiques. En retour, cela nous aidera à rétablir la relation de l'humanité avec la biodiversité, à protéger les droits de l'homme et à atteindre nos objectifs de développement durable en protégeant les écosystèmes qui soutiennent toute vie. Il s'agit d'une opportunité cruciale de représenter et de respecter la Terre Mère, car cela contribuera à catalyser un changement de paradigme dans la façon dont nous apprécions et prenons soin de la biodiversité.

Rejoignez notre événement organisé par Earth Law Center et Keystone Species Alliance le 8 décembre | 12h dans la grande salle du pavillon Nature Positive sur la restauration de notre relation avec les espèces clés.

Quelques réflexions sur un Fonds pour la Biodiversité

Antje Lorch, Écoropa

La proposition d'un fonds spécifique pour la biodiversité soulève des questions : Comment l'argent sera-t-il distribué ? Qui va – directement ou indirectement – en décider ? Les expériences négatives avec le GEF sont un argument récurrent en faveur d'un mécanisme relevant directement de la CDB. L'inspiration vient du Fonds vert pour le climat (GCF), créé par la CCNUCC en 2010, suscitant de nombreux espoirs. Malheureusement, les expériences sont décourageantes : beaucoup considèrent le FVC pire que le FEM, et pour le moment, les financements climatiques sont dominés par les prêts, créant toujours plus de dettes (1).

Quels défis sont structurels dans un fonds ? Quelles sont les spécificités du FEM ? Quels sont les problèmes spécifiques pour lesquels un fonds pour la biodiversité peut - et devra - être une meilleure contribution à l'arrêt de la perte de biodiversité ? Par ailleurs, la question pourrait être moins de savoir si « d'autres sources » apparaîtront, mais : quelles seront les prérogatives de leur contribution ? Comment le fonds sera-t-il régi? Le GCF est ouvert aux fonds privés et aux donateurs philanthropiques. Actuellement, une décennie après sa création, le GCF discute de la manière de prendre de l'argent sans que les philanthropes n'affectent leur argent à des fins spécifiques. Un Fonds pour la Biodiversité sera-t-il dans une position suffisamment forte pour dire aux donateurs que le fonds et les pays bénéficiaires ne seront pas à leur entière disposition?

Les donateurs, la philanthropistes, les fonds de pension, le secteur privé et les super-riches n'ont aucune obligation légale envers la biodiversité. S'ils n'aiment pas les conditions d'un fonds pour la biodiversité, ils peuvent aller ailleurs avec leur argent. Ils auront une choix. S'ils préférerent jouer de leur pouvoir, dépenser leur argent là où leurs préférences et leur marque positive sont servies, sans règlementation par la gouvernance multilatérales et les besoins réels de la biodiversité et des personnes dans un processus dirigé par les Parties, qu'ils le fassent ailleurs. Il nous faut un fonds pour la biodiversité qui mobilise des finances publiques supplémentaires de manière prévisible et fiable.

https://www.oxfam.org/en/press-releases/true-value-climate-finance-third-what-develo-ped-countries-report-oxfam

Cible 3 et indicateurs

Friedrich Wulf, Amis de la Terre Europe

L'un des objectifs les plus énigmatiques et les plus discutés du GBF est celui des aires protégées (30 x 30), ainsi nommé avant même que ce nombre sera finalement convenu. C'est un voeux pieux. D'après l'Objectif 11 d'Aichi, on doit chercher non seulement la quantité, mais aussi la qualité des zones — c'est à dire, un systèmes d'aires protégées efficacement gérés, écologiquement représentatifs, bien connectés et équitablement gouvernés. Personne ne conteste cette partie de l'objectif. Il en va de même pour l'expression à la toute fin, « respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales ».

Outre la nécessité de reconnaître la garde par les peuples autochtones et les communautés locales, nous espérons que tous ces éléments importants resteront dans la version finale de la cible 11. Cependant, comment va-t-on les surveiller et assurer? Le titre suggéré pour l'indicateur entête de l'objectif 3 est « Couverture des aires protégées et OECMS, par efficacité, KBAs [zones clés de biodiversité] et écosystèmes ». Il y a plusieurs problèmes avec cela :

- 1) Bien que l'indicateur puisse être désagrégé, il peut y avoir de nombreux domaines pour lesquels on manque d'information autres que le largeur; ils seront pris en compte dans la cible malgré ce manque.
- 2) Même désagrégé, cet indicateur ne rend pas compte des droits de l'homme. Cela signifie que les parcs qui n'existent sur papier, qui manquent gestion appropriée ou permettent l'expulsion des habitants, peuvent être prises en compte.

Nous proposons plusieurs options pour résoudre ce problème :

- Inclure un indicateur entête autonome sur le respect des droits de l'homme (par exemple, le nombre de pays où les droits de l'homme ont été ignorés lors de la création d'aires protégées) en plus.
- Inclure « par type de gouvernance » dans l'indicateur principal proposé pour refléter l'importance des domaines de l'IPCS.
- Seules les zones gérées efficacement ET équitablement gouvernées ET où les droits de l'homme sont respectées, peuvent compter vers dans le total de 30 % protégés.

L'intransigeance brésilienne sur la biotechnologie est une violation des droits de l'homme

Barbara Pilz, Naomi Kosmehl et Adam Breasley, Save Our Seeds

L'intransigeance brésilienne sur la biotechnologie n'est pas une question aussi nouvelle et émergente, que celle de la biologie synthétique. Des gouvernements successifs ont permis la destruction de l'Amazonie et de ses indigènes suite à l'approbation des OGM et la déréglementation des applications de la biologie synthétique. Depuis lors, le Brésil est devenu un dépotoir de pesticides et un champ d'essai pour l'exploitation de la biotechnologie, par exemple des expériences avec des moustiques OGM sur des communautés brésiliennes sans leur consentement libre, préalable et éclairé. Depuis seuls dix ans, le Brésil a approuvé environ 1 500 nouveaux pesticides, dont de nombreux qui sont interdits ailleurs. Cela viole non seulement les droits humains des brésiliens à la santé, à l'alimentation et à l'eau potable, mais contribue au génocide des peuples autochtones du Brésil et à l'empoisonnement des communautés locales.

La délégation brésilienne ici à la COP15 soutient de manière hypocrite que la biologie synthétique n'est pas une question nouvelle et émergente et propose de la reporter à une future COP. Cela se produit à un moment où le Brésil dispose déjà d'une législation permettant que de nombreuses applications de la biologie synthétique de ne soient pas réglementées. En 2018, le Brésil est devenu le premier pays à adopter une législation ouvrant la voie à la dissémination dans l'environnement d'organismes de forçage génétique — ils ont exclu les nouvelles technologies génétiques d'être considérées comme des OVM, ainsi ils les ont retirées de la surveillance réglementaire et de l'évaluation des risques. Mais à la COP sur le climat en Égypte, du nouveau gouvernement brésilien a formellement promis de mettre fin à la destruction de l'Amazonie et de défendre les droits humains des peuples autochtones du Brésil. Le nouveau gouvernement interviendra-t-il également lors de la COP15 pour protéger contre les menaces à la biodiversité et aux droits humains?

Grande marche pour le vivant

Le 10 décembre, une Marche pour la biodiversité et les droits humains a eu lieu à Montréal. Il était organisé par le Collectif de la société civile du Québec pour la COP15, qui regroupe plus de 85 organisations se mobilisant pour la protection de la biodiversité dans le cadre de la COP15, ainsi que des alliés locaux et internationaux. La convocation a souligné que nous ne faisons qu'un avec la nature, et que les droits de l'homme doivent être protégés. Ensemble, nous pouvons enrayer le déclin de la nature, tout en respectant pleinement les droits humains et les droits des peuples autochtones. Ensemble, nous avons l'opportunité de proposer une nouvelle vision sociale basée sur la préservation de toutes les formes de vie.

Des membres actifs de CBD Alliance ont rejoint la marche. Pas de cadre de biodiversité sans droits humains. La conservation ne peut se faire sans les peuples autochtones et les communautés locales. « Nous en avons assez des promesses vides. Nous exigeons que cette COP soit fondée sur la justice, les droits de l'homme et l'équité. Les peuples autochtones, les paysans, les pêcheurs sont ceux qui défendent la biodiversité contre les entreprises, la destruction et la violence », a déclaré Mariann Bassey de l'ERA/FoEN lors des discours liminaires.

Un GBF qui n'arrête pas l'extinction maintenant sera un échec

Paul Todd, Natural Resources Defense Council

L'adoption d'un cadre mondial pour la biodiversité (GBF) qui n'arrête pas immédiatement l'extinction de la faune sera considérée comme un échec par les milliards de personnes dans le monde qui veulent tracer une nouvelle voie pour la planète. Arrêter l'extinction des espèces d'ici 2030 ou 2050 n'est tout simplement pas suffisant. Le fait est que la grande majorité des extinctions qui se produisent actuellement sont causées par des activités humaines, et elles peuvent être évitées. Les Objectifs d'Aichi nous ont engagés à stopper les extinctions d'espèces menacées d'ici 2020. Cela ne s'est pas produit. Nous devons donc nous réengager à arrêter les extinctions maintenant, sinon nous risquons de perdre environ un million d'espèces dans les décennies à venir, selon le rapport d'évaluation mondial 2019 de l'IPBES.

L'objectif A (ébauche, aussi connu come ou cible 4) contient un libellé visant à réduire le risque d'extinction de 20 % ou plus d'ici 2030 et à éliminer le risque d'extinction d'ici 2050. Mais les extinctions réelles d'espèces doivent cesser immédiatement, pas dans 10-30 ans, selon la perspective de certaines Parties. On doit garantir que les extinctions d'origine humaine soient stoppées — et stoppées maintenant. La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées classe 8 722 espèces dans la catégorie « En danger critique d'extinction » et bien d'autres dans la catégorie

« En danger ». Une myriade d'organisations mondiales à vocation scientifique ont déclaré que l'arrêt immédiat de l'extinction était à la fois nécessaire et réalisable. Nous ne pouvons sauver des espèces menacées avant qu'elles ne disparaissent entièrement, qu'avec une action urgente.

Pensez vivre en harmonie avec un monde naturel qui n'existera plus., quelle folie! Nous devons arrêter les extinctions maintenant, réduire le risque d'extinction d'ici 2030 et éliminer ce risque d'ici 2050. Rien de moins sera un échec. La planète entière en pâtira.

Nature et culture: la connectivité et les droits

Ana Di Pangracio, Fundación Ambiente y Recursos Naturales

Biodiversité et culture sont intimement liées. Les moyens de subsistance, les modes de vie, les valeurs, les connaissances, les croyances et les pratiques sont étroitement liés à la biodiversité. La COP15 de la CDB s'apprête à renouveler son engagement envers le programme de travail conjoint (JPW) entre le Secrétariat de la CDB et l'UNESCO sur les liens entre la diversité biologique et culturelle, y compris les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC), dans une approche d'ensemble de la société, intégrée dans le plein respect des droits de l'homme, et les droits collectifs des IPLC, prenant pleinement compte de la valeur ajoutée de la diversité bioculturelle, et renforçant les liens entre la diversité biologique et culturelle pour vivre en harmonie avec la nature. Un groupe d'organisations sud-américaines dans le cadre du programme « Zones humides sans frontières » (1), centré sur le bassin de La Plata, travaille main dans la main avec les communautés rurales, périurbaines et urbaines pour promouvoir les corridors bioculturels. La connectivité est une question pertinente dans la cible 3 pour assurer des systèmes efficaces et responsables d'aires conservées et protégées. Les corridors ont été généralement limités aux corridors biologiques pour faciliter la connexion entre les aires protégées et les zones tampons et pour éviter « l'effet d'île » tant redouté. Le terme « bioculturel » cherche à dépasser le dualisme entre nature et culture. Le bioculturalisme ouvre la voie vers une approche multidimensionnelle lors de la mise en œuvre des objectifs mondiaux de biodiversité à l'échelle nationale et régionale.

Appliquée aux corridors, l'approche bioculturelle permet aux écosystèmes et aux communautés de rester connectés, favorise la continuité des processus écologiques, implique les histoires, les pratiques et les expressions de leurs habitants. Ceux-ci contribuent également à des écosystèmes sains, à la restauration écologique et à des usages productifs et résidentiels socio-écologiquement responsables. Identifiés et promus de manière participative avec les communautés, les corridors bioculturels appliquent pleinement les principes directeurs clés tels que : une approche basée sur les droits humains, l'approche genrée, la perspective interculturelle, l'équité intergénérationnelle, l'approche paysagère et écosystémique et les droits d'accès, entre autres. . Ils sont étroitement liés aux Objectifs du GBF 1, 2, 3, 10, 12, 14, 21 et 22, pour n'en citer que quelques-uns. Aborder activement le lien étroit entre le patrimoine culturel et naturel doit être réaffirmé à la CDB et reflété dans un GBF post-2020 qui apportera des engagements renouvelés en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la restauration de la biodiversité.

(1) https://humedalessinfronteras.org/

Les droits des femmes sont des droits humains!

Women4Biodiversity

Sur cette photo de Daliri Oropeza Alvarez, des femmes zapotèques du sud d'Oaxaca, au Mexique, célèbrent leur victoire en défendant leurs droits sur le mont Pitayal, la terre qui les soutient. Voir celle-ci et plus d'autres photos à l'exposition *Elle façonne la biodiversité* lors de la Journée du genre aujourd'hui de 18h30 à 21h00 à l'Auditorium, Place Québec, Palais des congrès de Montréal.



Droits de l'homme et biodiversité

Isaac Rojas, Amis de la Terre International

Le respect des droits de l'homme est essentiel pour la biodiversité étant donné la relation étroite millénaire qui existe entre les deux et qui s'exprime, entre autres, à travers le rôle que jouent les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (IPLC) dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. C'est grâce à cette relation que nous avons aujourd'hui des forêts, des jungles et d'autres écosystèmes. Cette relation se manifeste, entre autres, dans les savoirs traditionnels, l'appartenance à la terre et au territoire, la culture et la spiritualité. Mais les activités telles que les grandes monocultures, les plantations, ou celles liées à l'exportation agricole et à l'exploitation minière, génèrent d'énormes violations des droits de l'homme et de la biodiversité. Elles impliquent la destruction des écosystèmes, la pollution, la mise en place de fausses solutions (dont beaucoup sont basées sur les marchés et la soi-disant indemnisation) jusqu'aux assassinats et disparitions. On a besoin de politiques publiques fortes pour réglementer les actions des entreprises (y compris en les tenant responsables des violations des droits de l'homme qu'elles causent) et un besoin urgent de défendre les gardiens de la biodiversité, des forêts et des communautés et peuples autochtones touchés. Arrêtons le meutre de défenseurs des droits humains!

Certaines décisions prises dans le domaine de la conservation de la biodiversité ont entraîné de graves violations des droits de l'homme, en particulier des droits des IPLC. C'est le cas de la création d'aires protégées établies sans consultation libre, préalable et informée. Ces violations nous montre la nécessité d'une approche de la conservation fondée sur les droits — non seulement garantir que les droits de l'homme ne seront pas violés, mais reconnaître également le rôle historique que les droits de l'homme ont joué dans la conservation, lui donnant ainsi un nouveau sens. Le respect des droits de l'homme passe aussi par la mise en place de vraies solutions qui jouent un rôle important pour surmonter la crise climatique. et la perte et la disparition de la biodiversité. Si le droit à la terre

et au territoire est respecté, les pratiques historiques telles que les territoires conservés par les IPLC seront favorisés, et nous aurons de meilleures conditions pour la biodiversité, le respect des droits et la justice.

Pourquoi l'approche des droits est-elle essentielle dans le nouveau GBF?

Diego Cardona, CENSAT Agua Viva / Amis de la Terre Colombie

La lutte pour l'accès aux bénéfices qui peuvent découler de l'exploitation de la biodiversité finit par frapper négativement les territoires et leurs habitants. En conséquence, des personnes et principalement des défenseurs de l'environnement sont longtemps déplacées, intimidées, criminalisées ou assassinées pour qu'on s'approprie des minerais, du bois, de l'eau ou des hydrocarbures ; plus récemment, ont également été bafoués des droits tels que la consultation préalable, libre et éclairée ; la participation effective; accès au logement ou au manger, par exemple dans le cadre de projets non régulés de marché du carbone. On justifie ses dérogations par des notions telles que net zéro, compensation ou "nature positive". Ces violations peuvent instaurer ou augmenter le risque de disparition physique et/ou culturelle qui, dans le cas de la Colombie, la Cour constitutionnelle a estimé, dans son arrêt T-025 de 2004, inclut 35 peuples autochtones gravement touchés par le conflit armé et l'extractivisme. (3). En 2017, la Cour a augmenté le nombre de communes subissant ces effets et entériné l'incapacité du gouvernement à les protéger (4).

Le Conseil des droits de l'homme, lors de sa 46e session, a établi que les dommages causés à l'environnement peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la qualité de vie des populations qui dépendent directement des forêts, des rivières, des lacs, des zones humides et des océans pour se nourrir, se chauffer et se soigner, ce qui produit une plus grande inégalités et marginalisation. Tout ce qui précède, mais principalement les affirmations des peuples et communautés affectés eux-mêmes, ratifient la relation explicite entre la diversité biologique et les droits fondamentaux à une survie digne et dans des conditions adéquates. Pour cette raison, il est urgent que le nouveau GBF soit basé sur une approche basée sur les droits, inclus dans les objectifs correspondants, de manière à ce que sa conformité soit obligatoire et dispose d'indicateurs permettant de contrôler sa mise en œuvre et son respect.

- (1) https://es.mongabay.com/2022/10/territorio-de-jaguares-de-yurupari-dividido-por-proyecto-de-bon-os-de-carbono-en-colombia/
- (2) https://www.corpoamazonia.gov.co/files/Noticias/COMUNICADO VENTA CARBONO.pdf
- (3) https://www.iwgia.org/es/noticias/4843-indigenous-peoples-at-risk-of-extinction-in-colombia.html
- (4) https://www.corteconstitucional.gov.co/relatoria/autos/2017/a266-17.htm

Déclaration de Montréal Sur les petites agricultrices pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

Nous, représentants des petits agriculteurs membres des peuples autochtones et des communautés locales, affiliés aux réseaux autochtones mondiaux, aux organisations nationales et internationales de recherche et de la société civile, et aux fondations communautaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud, à l'occasion de la 15e Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, déclarons :

La Déclaration de Montréal sur les agricultrices à petite échelle pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité s'appuie sur deux décennies de collaborations entre différents partenaires, notamment des peuples autochtones d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud, et des organisations de recherche et sociales du Sud et du Nord. Nous avons organisé conjointement des événements parallèles à la COP15 à Kunming et à Montréal, pour partager nos résultats de collaboration à long terme, nos réalisations et nos solutions communautaires en matière d'amélioration des systèmes de semences agricoles, de résilience des moyens de subsistance, de changement climatique et de systèmes alimentaires sains.

L'événement parallèle à Kunming, "Forum politique de haut niveau et dialogue: collaboration et coopération : les rôles des communautés, de la science et des ONG dans la conservation et l'utilisation de la biodiversité" a réuni 200 participants en personne, dont plus de la moitié étaient de petits agriculteurs de 16 communautés autochtones du sud-oust de la Chine, en dialogue avec des décideurs politiques, des chercheurs et des représentants de la société civile de différents continents. Ils ont conjointement appelé à plus de reconnaissance et de soutien pour les petits agriculteurs, les peuples autochtones et leur système de semences paysannes, leurs connaissances traditionnelles et leur patrimoine bioculturel. Cela a servi de base à l'événement parallèle à la COP15 Montréal, "Petits agriculteurs, systèmes de semences paysannes et durabilité : relier les communautés autochtones à la science et aux multiples parties prenantes via une plateforme d'ONG locales pour la collaboration, l'innovation et l'adaptation".

Le processus communautaire de conservation et d'utilisation durable comprend les banques de semences communautaires, la sélection végétale participative, la gestion du paysage, les systèmes traditionnels de gestion de l'eau et les produits et services bioculturels basés sur le paysage reliant l'agroécologie et les systèmes alimentaires sains. Ces actions menées par les communautés sont cruciales pour faire face aux crises interconnectées de la perte de biodiversité, du changement climatique et de l'insécurité alimentaire et pour réaliser la transformation du système alimentaire. https://www.iied.org/21301g

Droits au-dessus de profits

Theiva Lingam, Amis de la Terre Malaisie

Dans la région Asie-Pacifique, les défenseurs de l'environnement, y compris les paysans, les pêcheurs et les femmes et les hommes autochtones, sont près de trois fois plus susceptibles d'être agressés que les défenseurs des autres secteurs. Les secteurs des ressources naturelles qui entraînent des meurtres de défenseurs de l'environnement ou où des menaces sont présentes sont l'agriculture, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, l'eau et les barrages.

Les conflits sur les droits fonciers ont conduit à de nombreux cas de violence dans la région, allant de l'intimidation et des attaques contre les peuples autochtones pour avoir mis en place des barrages contre l'exploitation forestière à l'intérieur de leur territoire coutumier en Malaisie au massacre du chef autochtone Datu Victor qui opposait les plantations, et des membres de sa communauté en Malaisie; aux Philippines à l'arrestation de 63 villageois dont 13 enfants; et attaques dans le centre de Java, en Indonésie, en raison d'un projet d'exploitation minière sur une terre agricole productive.

Lors de la négociation du Cadre Mondial de la Biodiversité (GBF) pour la décennie à venir, nous avons vu l'évolution du texte notamment sur les droits humains. Nous avons vu des textes sur les droits de l'homme et les droits des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC) mentionnés dans diverses cibles, relégués au texte du préambule sans garanties pour la mise en œuvre de la section Bbis où personne ne sait ce qu'il adviendrait, d'avoir un texte apparemment édulcoré et références tièdes ou symboliques aux droits.

Nous savons bien que la cause de la crise de la biodiversité est un système qui place le profit et le pouvoir au-dessus des personnes et de la nature. Nous rejetons les approches traditionnelles de la « conservation », car elles sont néocoloniales, injustes et ont clairement échoué. Si nous ne l'avons pas assez dit depuis le début de ce processus GBF, nous le dirons encore, les approches basées sur les droits doivent être au cœur de ce cadre. Ce n'est pas négociable.

Les gouvernements ne devraient pas transformer le GBF en une grande grande fraude!

Pour en savoir plus – Défendre les territoires, défendre nos vies



L'éléphant dans la salle à la COP15: le tourisme mondial et ses impacts sur la biodiversité et les peuples autochtones

Par Souparna Lahiri, Global Forest Coalition

Alors que le Conseil mondial du voyage et du tourisme fait pression lors du Sommet mondial sur la biodiversité COP 15 avec son rapport « Nature Positive Travel and Tourism » (1) en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, les impacts de l'industrie de plusieurs milliards de dollars sur la biodiversité et les peuples autochtones et les communautés locales, en particulier les femmes, est peut-être la question la plus ignorée dans les couloirs du Palais des Congrès.

Les aires protégées sont largement financées par les revenus générés à la fois par le tourisme de masse et le tourisme d'élite, la majorité des bénéfices bénéficiant aux gouvernements, aux

voyagistes, aux hôtels et aux compagnies aériennes. Les communautés locales ne reçoivent qu'une somme dérisoire. Avec l'objectif proposé par le GBF d'une expansion de 30 % des aires protégées d'ici 2030, le coût de la conservation et de l'administration des aires protégées proviendra sans aucun doute d'une augmentation multiple du tourisme, avec de graves implications pour les droits des peuples autochtones et des communautés locales, leur les habitats traditionnels, les liens spirituels et culturels et l'accès aux ressources forestières et aux moyens de subsistance. Les femmes sont les plus touchées, car l'accès à la terre et aux ressources forestières est de plus en plus restreint. Des millions de personnes seront expulsées à travers le monde pour faire place à ces aires protégées et à la conversion des terres communautaires en destinations touristiques. L'augmentation du tourisme et la croissance correspondante des infrastructures auront des effets néfastes sur la biodiversité.

Les estimations des coûts de financement de l'expansion proposée des aires protégées vont de 100 à 228 milliards USD. Plutôt que de conduire à une protection accrue de la biodiversité de la planète, les retombées de la génération de revenus touristiques se traduiront par d'énormes incitations perverses qui sont préjudiciables à la planète. L'industrie du tourisme, plutôt que de limiter ses émissions, s'inscrit dans des projets de compensation douteux dans les pays du Sud. La simple expansion des aires protégées sans une approche fondée sur les droits et sensible au genre avec le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, comme entériné dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ne conduira pas à la conservation de la biodiversité mais plutôt générer des incitations néfastes à la perte de biodiversité. Comme l'a fait remarquer un délégué autochtone à la COP15 : « Nous ne devrions pas créer un zoo, [mais] plutôt, connecter les gens avec la nature dont ils sont déconnectés.

(1) https://wttc.org/Portals/0/Documents/Reports/2022/Nature-Positive-Travel-And-Tourism.pdf

« Nature positive » - un non-sens?

Tammi Jonas, Alliance australienne pour la souveraineté alimentaire

20% de la population mondiale - le Nord Global - utilise 80% des ressources mondiales. Et ce sont les pays hautement industrialisés du nord global qui réclament un monde « Nature positive ». Le texte de la CDB ne définit pas la **nature**. Par contre, la **diversité biologique** (ou biodiversité) est clairement définie et comprend les écosystèmes et les habitats, les espèces et les communautés, ainsi que les gènes et le matériel génétique. « Positif » est encore plus ambigu que « nature » . Les deux termes sont lié à d'autres concepts incohérents tels que « gain net » et « aucune perte nette ». Si la CDB approuve « The Measurable Nature Positive Goal for the CBD Mission », cela baissera ambition minime qui existe dans le GBF, et les pays en développement devraient porter au fardeau plus lourd d'actions dites « positifs pour la nature ». Les lobbyistes du World Economic Forum y trouve un moyen de profiter par de fausses solutions des problèmes qu'ils ont causés, dans le rapport <u>The Future of Nature and Business</u> (2020) ou ils estiment qu'une « **nature-positive economy »** peut débloquer 10 billions de dollars d'opportunités commerciales en transformant l'énergie, l'infrastructure et la nourriture — les trois systèmes économiques tenus responsables de près de 80 % de perte de la biodiversité.

Mais le moyen le plus efficace de transformer l'économie pour arrêter et d'inverser la perte de biodiversité consiste à prendre des mesures réglementaires fortes, appuyés à ceux réellement responsables de la destruction des écosystèmes. Le GBF peut renforcer cet action par des objectifs ambitieux. Une approche avantageant plus le secteur des entreprises aux dépens des principaux

détenteurs de droits ne nous mènera pas sur la voie d'un changement transformateur. Pour véritablement protéger la biodiversité, nous devons veiller à ce que les fonctions des écosystèmes et le bien-être des communautés qui en dépendent ne soient plus menacés et détruits. Les titulaires de droits, leurs connaissances traditionnelles et leurs droits fonciers et fonciers ne sont pas définis dans l'approche « nature positive ». Pourtant ils le sont dans le Protocole de Nagoya, l'UNDRIP et l'UNDROP qui doivent être soutenus, tout en respectant de les droits et par un financement direct. Les peuples autochtones, les paysans et les communautés locales sont les meilleurs gardiens des écosystèmes du monde — surtout les femmes, dont la vision et la sagesse ne sont, dans l'approche « nature positive », ni reconnus ni priorisés.



Rejeter les fausses solutions et défendre l'agroécologie dans le cadre mondial de la biodiversité

Sabrina Masinjila, Centre Africain pour la Biodiversité

On ne saurait trop insister sur la transition vers des systèmes agricoles socialement plus justes, équitables et écologiquement durables pour faire face aux crises convergentes du climat et de la biodiversité, en grande partie dues à l'agriculture industrielle. Pourtant, les négociations concernant l'Objectif 10 du GBF sont dans l'impasse car les propositions de transition vers des systèmes

agroécologiques sont sapées par des propositions écologiquement catastrophiques – dont « l'intensification durable (SI) ».

Pour l'Afrique, où les petits exploitants agricoles prédominent, un clin d'œil de la communauté mondiale du GBF pour SI ouvrira les vannes à l'enracinement d'agriculture industrielle qui sonnera le glas de ces agriculteurs. SI appuie un paradigme d'agriculture industrielleentièrement capturée et contrôlée par les grandes entreprises agroalimentaires. Il s'agit incontestablement de systèmes de monoculture écologiquement destructeurs, favorisant la production à grande échelle, basés sur l'utilisation de semences génétiquement modifiées brevetées risquées et coûteuses accompagnées de produits agrochimiques et d'engrais synthétiques toxiques.

En revanche, l'agroécologie est une réponse intégrée et appropriée aux multiples défis auxquels est confrontée la production paysanne à l'ère du changement climatique et des bouleversements mondiaux. De plus, il contribue énormément à la démocratie, à la justice sociale et à une économie inclusive. L'agroécologie est une réponse efficace pour atteindre de multiples objectifs des Parties, allant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'accès et l'utilisation durables de l'eau, la localisation, le développement des coopératives et des petites entreprises, l'aménagement du territoire, le développement économique local, l'emploi , autonomisation des femmes et des jeunes. L'agroécologie et l'IS ne peuvent pas et ne doivent pas coexister au sein du GBF si les Parties sont vraiment sérieuses quant à l'urgence des tâches à accomplir et à l'heure tardive pour faire ce qu'il faut.

Comment « Nature Positive » permet d'éviter la véritable conservation

Simon Counsell, conseiller de Survival International

Il y a clairement eu une forte pression de la part de lobbyistes d'affaires tels que WBCSD et Business for Nature, ainsi que certaines grandes sociétés de conservation, pour l'inclusion du terme "Nature Positive" dans la mission du GBF. Ce slogan sonne bien, mais pourrait marquer un sérieux pas en arrière dans la réalisation des objectifs de la CDB.

"Un monde positif pour la nature" n'est pas un objectif scientifique, comme le maintien du changement climatique à 1,5°C. Il éloigne la CDB de sa mission précisément définie concernant la biodiversité, vers un terme « nature » très imprécis, c'est à dire une construction culturelle plutôt qu'un objet mesurable. Cela renvoie le GBF dans un domaine de la subjectivité, de l'incertitude et d'abus potentiels. Il implique une séparation entre les humains et la nature largement discréditée, rejetée par de nombreuses communautés, en particulier les peuples autochtones. Il néglige par son imprévision des questions clés telles la diversité génétique; les espèces, les populations, les écosystèmes et les biomes menacés, etc. Le terme «rétablissement de la nature» soulève des problèmes similaires.

Les partisans de « Nature Positive » affirment qu'elle est « mesurable », bien que la liste de choses à contrôler soit en réalité trop longue et hautement invraisemblable. Pour certaines organisations de conservation, « nature positive » permet d'esquiver le paradoxe que doubler les aires « protégées » à 30 % ne double pas la biodiversité d'autant. Et de plus, on étend l'ingérence humaine dans la « nature ». Pour les grandes entreprises, cette jonglerie verbale vaut celle du «net zéro» trompeur dans le climat. « Nature positive » permet aux entreprises d'ingérer sur la base génétique des organismes vivants, en dissimulant les pertes à la biodiversité réelle.

La « nature positive », loin de soutenir une action scientifique significative pour protéger la biodiversité, ouvre les vannes à l'écoblanchiment corporatif et aux fausses « solutions » financières. C'est une « Nature-based Solution » creuse qui évite toute responsabilité pour les dommages. Au lieu de protéger la biodiversité entière, elle n'offre qu'une « contribution », une compensation partielle. Elle n'a pas sa place dans le GBF et elle devrait être rejetée.

La version originale et complète de cet article est disponible à https://redd-monitor.org/2022/12/07/nature-positive-the-new-con-in-conservation-is-a-slogan-that-will-only-help-businesses-opening-the-floodgates-for-a-torrent-of-even-more-greenwashing/

Des droits garantis pour la Colombie, la "puissance mondiale de la vie"

Linda Gonzalez CENSAT Aqua Viva

L'année 2022 a apporté plusieurs changements au niveau politique en Amérique latine. L'élection du premier gouvernement de gauche en Colombie, dirigé par Gustavo Petro et Francia Márquez, est représentatif de cela. Le gouvernement national s'est fixé comme objectif principal de convertir la Colombie en une "puissance mondiale de la vie". Dans les discours officiels, la question environnementale est mise de l'avant de manière transversale, appelant à l'urgence de faire face à deux crises mondiales majeures : la perte de la biodiversité et le changement climatique.

Pour un véritable engagement en faveur de la justice sociale et de la paix, il est essentiel que la Colombie, en tant que pays mégadivers, multiethnique et multiculturel, adopte une position ferme quant à la conservation de la biodiversité — y compris la défense des droits des gardiens qui y vivent.

Dans le cadre de la COP 15, la délégation colombienne devrait représenter les positions auparavant prises par le gouvernement national — y compris le respect des communautés rurales.

Une façon d'y parvenir est de donner la priorité aux autres mesures de conservation efficace de la biodiversité dans un site donné (OECM) décrites dans la décision 14/8 de la COP14 de la CDB en 2018. Les OECM correspondent à des zones régies et gérées pour la conservation de la biodiversité, avec la participation directe des peuples autochtones et des populations locales. communautés qui ont historiquement contribué à cet objectif (1).

Reconnaissons ce principe de coexistence entre forêts et communautés. Tenons compte du fait que les IPLC ne sont pas des ennemis de la conservation, contrairement à la conception du modèle traditionnel des aires protégées,. Il est important de veiller à ce que ces communautés puissent continuer à habiter les forêts en fonction de leurs propres systèmes, de leurs politiques et de leurs pratiques traditionnelles.

Leur permanence, jumelée à la garantie des droits collectifs, et des droits de genre, peut permettre à la Colombie d'être une véritable puissance mondiale pour toutes les formes de vie.

(1) https://www.survival.es/conservacion

Participation communautaire de l'Asie centrale au GBF (le Cadre Mondiale de la Biodiversité)

Elena Kreuzberg, Global Forest Coalition

De nombreux délégués de différents pays et des différentes régions du monde assistent à la COP15 du CBD de Montréal Le récent bilan indique une participation d'environ 20 000 délégués, mais il y a une région sous-représentée, celle de l'Asie centrale. Cette fois, seule le ONG environnemental du Kazakhstan (l'Association pour la conservation de la biodiversité au Kazakhstan) est présent. Jusqu'a maintenant il n'y a aucun autre représentant de la société civile. Les organisations gouvernementales sont également pas représentés. La délégation officielle du Kazakhstan vient d'arriver. D'autres pays – Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan – n'ont envoyé qu'un ou deux délégués.

C'est dommage, car la société civile d'Asie centrale ne sera guère entendue. C'est d'autant plus dommage, car la société civile n'est pas engagée dans le processus de négociation sur le Cadre Mondial de la Biodiversité Post-2020 (GBF) — ce qui influencera négativement sa mise en application. Aussi, l'analyse récente des engagements et de la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les pays de la région a montré que leur performance avait échoué. Les pays riches n'allouent pas des ressources suffisantes pour la conservation et la gestion de la biodiversité. Par exemple, le Kazakhstan dépense pour la biodiversité moins de 0,1 % du PIB national avec une tendance à la baisse. Selon le sixième rapport national de la République du Kazakhstan sur la biodiversité (2018), ce chiffre en 2008 était de 0,18 % et, en 2014, il était descendu à 0,08 %, alors que la région compte actuellement plus de 68 millions d'habitants. Les 5 pays ont sélectionné leurs propres scénarios de développement socio-économique. Ils sont très différents aujourd'hui, mais tous sont confrontés à des problèmes similaires liés à la conservation et à la gestion de la biodiversité. Les impacts du changement climatique entraînent une désertification accrue de nombreuses zones et un accès compliqué aux réserves d'eau douce, affectant les populations et la biodiversité. La transformation de l'utilisation des terres dans les zones arides crée de nouveaux obstacles à la biodiversité, ainsi qu'un nouvel isolement pour les populations en déclin de nombreuses espèces animales et végétales indigènes. La perte de la biodiversité est souvent associée à une utilisation non-durable des ressources naturelles et il y a un manque de partage d'informations et de collaboration

La société civile dans les pays post-soviétiques est apparue relativement récemment ; elle a encore besoin d'appui pour renforcer sa capacité. C'est un long chemin; il est donc très triste que des membres de la société civile d'Asie centrale soient écartés du processus mondial, surtout lors de l'élaboration du nouveau GBF. Sa mise en application dans une grande région avec l'un des 36 hotspots mondiaux de biodiversité — les montagnes d'Asie centrale — est alors compromise.

Ces points chauds de la biodiversité mondiale sont à la fois des zones riches en biodiversité, et elles sont menacées à cause du développement non règlementé.

One Health: deux poids, deux mesures des pays développés

par Nithin Ramakrishnan, Third World Network

L'une des batailles les plus importantes menées dans le GBF post-2020 concerne l'inclusion, ou non, de l'approche One Health (OH). À première vue, l'approche est un concept attrayant qui encourage les partenariats pour promouvoir la santé des personnes, des animaux, des plantes et de

l'environnement. Néanmoins, sous l'égide d'un nouveau traité sur la pandémie en cours de négociation à l'OMS, l'approche OH est dorénavant appropriée par les pays développés pour étendre les obligations légales des pays en développement de partager une large gamme d'informations biologiques, y compris des informations sur les séquences numériques, sans engagement des pays riches à partager les bénéfices.

Ainsi le partenariat quadripartite (entre les secrétariats de la FAO, de l'OIE, de l'OMS et du PNUE) a mis de côté, sinon évité, l'obligation de donner accès et de partager les avantages (ABS, dans le protocole Nagoya) dans leur plan d'action conjoint (JPOA) pour OH. Le JPOA vise à créer un cadre formel au niveau international, mais manque clairement de livrables ABS. Dans ce contexte plus large, le Royaume-Uni a proposé d'inclure l'approche OH dans le GBF, ce qui évacuera les bénéfices du traité CBD. De plus, ce plan tout en se réclamant de la prévention holistique, exigera un accès illimité aux informations sur les séquences génétiques de toutes les espèces, microbes ou parties de ceux-ci.

Les pays en développement proposent donc d'insérer le partage des avantages dans tout texte sur l'approche OH dans le GBF. Les pays développés continuent de s'y opposer, en niant tout rapport entre ABS et OH. Reconnaissons que la prévention des maladies et de leur propagation nécessite un accès rapide aux médicaments et aux produits de santé pour répondre aux infections chez les plantes, les animaux et les humains. Suite à ce principe, un délégué namibien déclaré à TWN que "notre demande de répondre aux préoccupations de l'APA dans OH n'est pas une tactique de négociation, mais une réalité de mise en œuvre — une voie à suivre". Le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement, présent à la COP15, a également appelé les nations développées et riches à partager plus de bénéfices, de manière juste et équitable, en allant de l'avant avec l'approche OH. Les appels émotionnels des pays développés (Parties à la CBD) pour "la coopération et à la collaboration" dans le cadre de l'approche OH constituent donc un double standard manifeste.

La société civile appelle le CBD à renforcer la précaution sur la géo-ingénierie

par Laura Dunn et Silvia Ribeiro, ETC Group

91 organisations nationales et internationales de 40 pays ont publié une lettre ouverte (https://forms.gle/CYDrJZTdPSa5yCRb8) rappelant la CDB et ses Parties à renforcer les décisions historiques et le moratoire existant sur le déploiement des technologies de géo-ingénierie. Celles-ci, supposées ralentir le réchauffement climatique, manquent de preuve en expérience controllée à petite échelle, et encourent des risques majeures

Une précaution du CBD est plus que jamais nécessaire tandis que les expériences de géo-ingénierie se multiplient. ces expériences à grande échelle et sans preuve préalable menacent les écosystèmes terrestres et marins, le climat, les droits des peuples autochtones et des communautés locales à travers le monde. Récemment, l'Australie et le Royaume-Uni ont mené des expériences de géo-ingénierie solaire et marine en plein air sans signaler ces activités à l'ONU. D'autres expériences en Suède et en Alaska ont été bloquées par les peuples autochtones et les organisations de la société civile. (http://bit.ly/3WaqpeT)

Dans un geste extrêmement préoccupant, un organe de l'Accord de Paris sur le changement climatique a proposé plusieurs technologies de géo-ingénierie comme sources potentielles de crédits carbone. L'opposition de la société civile a stoppé la décision, mais la discussion se poursuit. Cette

proposition (https://bit.ly/3hrMKWy) ne tient pas compte des appels à la précaution de la CDB, et du fait que la Convention de Londres sur la pollution maritime évalue actuellement ces techniques pour leurs "impacts négatifs potentiels sur l'environnement marin".

La lettre (à signer à https://forms.gle/CYDrJZTdPSa5yCRb8) demande :

que les parties à la CDB affirment la précaution et empêchent la géo-ingénierie de nuire

la biodiversité, l'environnement, le climat, les droits des peuples autochtones et des communautés locales, et rappeler les décisions passées de la CDB contre la géo-ingénierie.

- que la COP 15 s'assure que la géo-ingénierie (y compris les « Nature-based Solutions ») soit explicitement exclus du cadre mondial de la biodiversité et de toute autre décision sur la biodiversité marine et le climat à la COP15.
- que le Secrétariat de la CDB contacte de manière proactive tous les autres organes des Nations Unies où la géo-ingénierie se discute pour partager les décisions pertinentes de la CDB, soulignant la nécessité d'une mesure de précaution.
- que les parties à la CDB exigent que les états rendent compte de toute initiative de géo-ingénierie envisagée dans, ou par, leur pays.

Centrer les droits de l'homme dans l'agenda mondial de la biodiversité

par Cristina Eghenter, WWF International

La COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) entame la dernière semaine de négociations pour convenir du prochain cadre mondial de la biodiversité. Des questions clés telles que le financement et les informations sur les séquences numériques (DSI, qui sont dérivées de ressources génétiques) doivent être résolues de manière juste et juridiquement contraignante. Les droits de l'homme et l'équité doivent être au centre du cadre et de sa mise en application. Pour les humains et la nature, les enjeux n'ont jamais été aussi importants.

L'approche basée sur les droits humains (HRBA dans le texte du COP) est une condition essentielle, permettant à la fois la conservation de la biodiversité et la résilience des systèmes vivants. La société civile, les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC dans le texte), les femmes et les jeunes demandent tous un engagement mondial pour transformer un modèle de développement qui a sapé la biodiversité au profit de quelques-uns. Ces gardiens de la terre, de l'eau et de la vie, ont été trop souvent négligés, « invisibles » dans la prise de décision en matière de biodiversité et de son implémentation. Sans l'apport de ces gardiens, nous ne pouvons pas rééquilibrer notre relation avec la nature.

Pour stopper et inverser la perte de biodiversité, l'application des droits de l'homme nécessite une profonde transformation du système de production et de consommation. Les entreprises doivent respecter à la fois les normes environnementales, sociales, et celles de la biodiversité. Les systèmes de gouvernance doivent être inclusifs, intégrer les connaissances et les institutions des détenteurs de droits — ceux qui dépendent le plus de la biodiversité et qui en sont également les meilleurs gardiens. Les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les filles et les jeunes doivent être inclus dans le processus décisionnel, soutenus par des ressources adéquates, afin qu'ils deviennent des partenaires égaux dans toute planification qui affecte leurs vies, leurs eaux et leurs

territoires. Pour réaliser la vision d'une harmonie écologique entre l'humanité et la nature, il est extrêmement important que les négociateurs de Montréal concrétisent leurs bonnes intentions, avec des règles solides et efficaces fondées sur les droits. C'est seulement ainsi que nous léguerons une planète prospère aux générations futures.

.

L'utilisation légale, durable et sûre de la biodiversité est un droit des peuples autochtones et des communautés locales

par Community Leaders Network, Resource Africa, Namibian Association of CBNRM Support Organisations (NACSO) et African CSOs Biodiversity Alliance (ACBA)

Si l'utilisation durable est l'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB), elle reste dans l'ombre des autres objectifs, notamment celui de la conservation. Les Objectifs d'Aichi n'ont pas réussi à assurer une utilisation durable en raison de l'accent disproportionné mis sur la conservation. L'utilisation durable, c'est d'abord la terre communautaire. De plus, c'est une approche positive et holistique pour lutter contre la perte de biodiversité.

Pour les pays subsahariens, l'utilisation durable n'est pas théorique. Elle est au cœur des économies locales et nationales. Elle soutient les croyances et les moyens de subsistance culturels et religieux. Elle renforce la conservation et le partage des avantages, puisque chacun dépend de l'autre. Surtout elle devient un outil d'autonomisation des PACL, là où la majorité de la population est rurale. Cette population comprend la complexité de vivre avec la biodiversité et de la gérer. Dans un monde globalisé où la volatilité économique est exacerbée par le changement climatique, l'utilisation légale, durable et sûre de la biodiversité est un filet de sécurité vital. Alors, pourquoi la #COP15 néglige-t-elle l'utilisation durable? Parce que que l'utilisation durable est vue comme « rétrograde » ? ou alors qu'en fait, elle continue d'offrir d'importants avantages en matière de conservation et de moyens de subsistance.

Les pratiques ancestrales font partie de l'utilisation durable. Rendre « utilisation durable » synonyme d'« utilisation coutumière » compromet la contribution de la biodiversité aux activités économiques locales et nationales. L'Afrique ne peut être réduite à un continent dépendant uniquement d'une économie de subsistance. Nous demandons aux négociateurs de voir l'utilisation durable, sûre et légale de la biodiversité sous un jour positif et de reconnaître clairement sa contribution plus large au bien-être des Africains.